

Délibération

Approbation des comptes 2019

L'Assemblée Générale de la CCI Rochefort et Saintonge, consultée à distance, de jeudi 18 juin 2020, à partir de 17h00, jusqu'à vendredi 26 mars 2020, jusqu'à 13h, sous la Présidence de Hervé Fauchet, Président en exercice.

Vu le règlement intérieur de la CCI Rochefort et Saintonge et notamment son article C4-S1-2,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, réunie le 4 juin 2020,

Vu le rapport du commissaire aux comptes, qui certifie la régularité, la sincérité ainsi que la bonne tenue des comptes de la Chambre de Commerce et d'Industrie Rochefort et Saintonge

Considérant les caractéristiques suivantes des comptes de l'exercice 2019 :

Pour l'ensemble des services :

Total du bilan	13 191 622.77
Résultat de l'exercice	-153 653.06
Capacité d'autofinancement	309 312.17
Solde budgétaire	2 116.65
Produit fiscal	2 719 822.11
Variation du fonds de roulement total	8 717.75
Variation du fonds de roulement non affecté	-548 063.71
Fonds de roulement total en fin d'exercice	5 884 782.84
Fonds de roulement non affecté en fin d'exercice	1 646 895.36

Pour le CFA Commerce de Saintes :

Total du bilan	3 693 008.15
Résultat comptable	0

Décide :

D'adopter les comptes 2019.

CCI Rochefort et Saintonge - DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, consultée à distance du 18 juin 2020, à partir de 17h00, jusqu'au 26 juin 2020, à 13h00

Nombre de votants (= quorum)		24
Nombre de voix POUR	24	
Nombre de voix CONTRE	0	
Nombre d'ABSTENTIONS	0	

Gérard Floche

Secrétaire

Hervé Fauchet

Président